

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 JUIN 2020

Délibération : **2020-06- 42**
OBJET : **DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT SÉCURITÉ**
Nomenclature : **5.3.6**

En exercice : 29	Le vingt-neuf juin deux mille vingt à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué le dix-neuf juin deux mille vingt s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Alain ROYER, Maire.
Présents : 24	
Pouvoirs : 5	
Absents : 0	
Votants : 29	
Délibération comportant :	
Annexe : /	Les membres présents en séance : Alain ROYER, Catherine CADOU, Sylvie PERGELINE, Jean-Marc COLOMBAT, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Pascal LAVEANT, Yvon LERAT, Florence CABRESIN, Elisa DRION, Isabelle GROLLEAU, Augustin MOULINAS, Valérie ROBERT, Jérôme AMIAUD, Béatrice MIERMONT, Benjamin VACHET, Romain MONDEJAR, Catherine RENAudeau, Jean-Claude SALAU, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Héléne JALIN, Gwenn BOULZENNEC, Priscilla DECOTTIGNIES.

Les membres ayant donné un pouvoir :

Claude RINCE donne pouvoir à Jean-Claude SALAU, Marie-Thérèse BERAGNE donne pouvoir à Isabelle GROLLEAU, Mickaël MENDES donne pouvoir à Thierry GICQUEL, Margaux BOURRIAUD donne pouvoir à Béatrice MIERMONT, Emmanuel RENOUX donne pouvoir à Soumaya BAHIRAEI.

Rapporteur : Alain ROYER

Dans le cadre de l'animation du réseau des acteurs de la sécurité routière au sein du département, le préfet sollicite le conseil municipal pour la désignation de l' élu référent de sécurité routière au sein de notre commune.

Après les élections du 15 mars 2020 et l'installation du conseil municipal du 26 mai 2020, M. le maire propose M. Thierry GICQUEL, Adjoint délégué à la vie associative, commerces, artisanat, tranquillité publique et salubrité publique, pour représenter la commune auprès de l'Etat pour la mise en œuvre de la politique locale de sécurité routière.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- DE DESIGNER M. Thierry GICQUEL, Adjoint délégué à la vie associative, commerces, artisanat, tranquillité publique et salubrité publique, pour représenter la commune auprès de l'Etat pour la mise en œuvre de la politique locale de sécurité routière.

Délibération adoptée, POUR : 23 voix, CONTRE : 0 voix, ABSTENTION : 6 voix.

Abstentions : Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Héléne JALIN, Gwenn BOULZENNEC, Priscilla DECOTTIGNIES.

Pour extrait conforme.

Treillières, le 29 juin 2020
Alain ROYER, Maire



Accusé de réception en préfecture
044 214 02061-20200629-2020-06-42-DE
Date de rétrotransmission : 02/07/2020
Date de réception préfecture : 02/07/2020